

COMMUNE DE VALDOIE

\*\*\*\*\*

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JUILLET 2012

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**(COMPTE-RENDU)**

L'an deux mille douze, le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

**Etaient présents :**

Mme Sophie PIQUEPAILLE, M. Alain MOUREAUX, M. Christian RIBREAU,  
Mme Christiane TISSERAND, M. Stéphane RICHE, Mme Sabine DITNER, M. Hervé LACOUR,  
**Maire-Adjoint.**

Mme Jacqueline BERGAMI, M. Michel FERRANDON, M. Jacques RAVEY,  
M. Ludovic PESSAROSSO, M. Mohamed BERKOUN, M. Norbert TISSIER,  
M. Romuald ROICOMTE, Mme Natacha LEVRATTO, Mme Aurélie BAZIN.

M. Yves ACKERMANN, M. Denis PIOTTE, Mme Marie-Pierre SOUKAINI,  
M. Olivier DOMON, Mme Bélanda WIEDER.

Mme Jocelyne ZEMP.

**Etaient excusées et avaient donné procuration :**

Mme Paola ARRAGON à M. Alain MOUREAUX,  
Mme Josselyne CHOUQUET à M. Christian RIBREAU,  
Mme Sophie SAILLEY à Mme Christiane TISSERAND,  
Mme Jessica MOUREAUX à M. Stéphane RICHE,

Mme Danielle HIMBERT à M. Olivier DOMON.

**Etait absente :**

Mme Sanela MARKOVIC.

**Etaient conviés :**

M. Jean TOURNIÉ (Directeur Général des Services),  
Madame Florence KOEL (Directrice de la Crèche de Valdoie),  
M. Michel THOUVIOT (Cabinet Itinéraires Architecture).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Ludovic PESSAROSSO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2012**

Monsieur Olivier DOMON a des remarques à faire sur ce Procès-Verbal :

- Concernant le Compte Administratif (page 3 du PV) : il souhaite la diffusion « papier » de l'ensemble des documents,
- Concernant l'autorisation de programme et crédits de paiement (page 6 du PV) : il explique le vote Contre du groupe Ensemble pour Valdoie « vote Contre, car le groupe est échaudé par la réalisation du programme de la restauration scolaire ».
- Concernant les questions diverses (page 7 du PV) : après vérification de leur texte sur la dernière Revue De Valdoie « le texte du groupe d'opposition correspondait à la demande de la Municipalité ».

Sur proposition de Monsieur le Député-Maire, le Conseil Municipal prend note de ces remarques et **adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 Mai 2012.**

## **2) INFORMATIONS DIVERSES**

**Etat Civil** : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des naissances, mariages et décès survenus depuis le 26 mai 2012.

## **3) DELEGATION : COMPTE-RENDU**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :

- Après examen des soumissions, retenu pour 2012-2013 et 2013-2014, l'offre de la société « LE CONVIVIAL », sis 2 Rue Carnot – 90300 VALDOIE.

Cette offre prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012 et s'achèvera le 31 août 2014.

Le prix de chaque repas est fixé à :

- ☞ 3.29 € HT soit : 3.47 € TTC pour l'option 1 (Menu à base de produits courants)
- ☞ 3.53 € HT soit : 3.72 € TTC pour l'option 2 (Menu avec un plat bio)
- ☞ 4.31 € HT soit : 4.55 € TTC pour l'option 3 (Menu à base de produits biologiques)

- Suite à la proposition émise par le Crédit Agricole de Franche-Comté, qui présente les conditions les plus intéressantes, et après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établis par le Crédit Agricole, décidé pour financer les dépenses d'investissement, de la Commune de Valdoie, de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt d'un montant de : 450 000.00 € aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux : variable index EURIBOR 3 mois + marge 2,40 %
- Frais de dossier : 400.00 €

Monsieur Olivier DOMON s'interroge sur le taux « est-il capé ? ». Monsieur Jean TOURNIÉ répond qu'il s'agit d'un taux Euribor « classique » dont le contrat permet d'être rompu facilement sans pénalités.

**Le Conseil Municipal donne acte, à Monsieur le Député-Maire, de sa communication.**

#### **4) DECISION MODIFICATIVE N°2**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la Décision Modificative N° 2, ci-dessous.

Monsieur le Député-Maire précise qu'il s'agit d'un engagement pris vis-à-vis de l'Orchestre d'Harmonie de Valdoie.

#### **EXERCICE 2012**

#### **FONCTIONNEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
6574 (311) Subvention 130 <sup>ème</sup> anniversaire Orchestre de l'Harmonie	5 000 €	6419 (211)	5 000 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>5 000 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>5 000 €</u></b>

**Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la Décision modificative n°2.**

#### **5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE VALDOIE**

Monsieur le Député-Maire rappelle que cette année, l'Orchestre d'Harmonie de Valdoie fête son 130<sup>ème</sup> anniversaire, et qu'à ce titre, l'Harmonie effectuera des prestations exceptionnelles occasionnant des dépenses importantes.

C'est pourquoi, Monsieur le Député-Maire propose, qu'à titre exceptionnel, une subvention supplémentaire d'un montant de 5 000 euros soit attribuée à cette association.

**Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à titre exceptionnel une subvention de 5 000 euros à l'Harmonie Municipale de Valdoie, à l'occasion de son 130<sup>ème</sup> anniversaire.**

#### **6) TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 : ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

Madame Sophie PIQUEPAILLE explique qu'il convient de fixer, dès à présent, les tarifs relatifs à L'École Municipale des Sports pour l'année scolaire 2012/2013, afin que ceux-ci puissent être appliqués dès la rentrée de septembre.

La participation des familles a été majorée, tranche par tranche, d'un coefficient prenant en compte l'augmentation du coût de la vie soit environ 2% en moyenne, selon la grille suivante :

<b><u>TARIFS VALDOYENS</u></b> :	35,70 €
<b><u>TARIFS EXTERIEURS</u></b> :	51,00 €

Madame Marie-Pierre SOUKAINI demande si les tarifs sont dégressifs lorsque l'on a plusieurs enfants. Madame Sophie PIQUEPAILLE explique que, pour tous les tarifs concernant l'ALSH, la CAF impose une dégressivité (quotient familial).

**Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les tarifs de l'année scolaire 2012/2013, présentés ci-dessus, pour l'Ecole Municipale des Sports.**

## **7) TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 : ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL**

Il convient de fixer, dès à présent, les tarifs relatifs à l'Accueil de Loisirs pour l'année scolaire 2012/2013, afin que ceux-ci puissent être appliqués dès la rentrée de septembre.

La participation des familles a été majorée, tranche par tranche, d'un coefficient prenant en compte l'augmentation du coût de la vie soit environ 2% en moyenne, selon la grille suivante :

### **TARIFS VALDOYENS :**

#### **ACCUEIL PERISCOLAIRE :**

	<b><u>QUOTIENT FAMILIAL</u></b>		
	<b>inférieur à 610 €</b>	<b>entre 610 et 1005 €</b>	<b>supérieur à 1005 €</b>
<b>Garderie matin ou midi</b>	0,67 €	1,07 €	1,48 €
<b>Restauration scolaire</b>	4,60 €	5 €	5,41 €
<b>Garderie 16 h 30 à 18 h</b>	1,74 €	2,14 €	2,55 €
<b>Garderie 16 h 30 à 19 h</b>	3,17 €	3,57 €	3,98 €

#### **MERCREDIS ET VACANCES :**

	<b><u>QUOTIENT FAMILIAL</u></b>		
	<b>inférieur à 610 €</b>	<b>entre 610 et 1005 €</b>	<b>supérieur à 1005 €</b>
<b><u>Journée complète avec repas :</u></b> 9 h à 16 h 30	9,69 €	10,71 €	11,73 €
<b><u>Journée complète sans repas :</u></b> 9h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30	6,53 €	7,14 €	7,86 €
<b>Accueil matin</b> 8 h à 9 h	1,02 €	1,43 €	1,84 €
<b><u>Demi-journées :</u></b> <b>Matin :</b> 9h à 12h ou <b>Après-midi :</b> 13h30 à 16h30	3,88 €	4,28 €	4,70 €
<b><u>Repas :</u></b> 12 h 00 à 13 h 30	3,88 €	4,28 €	4,70 €
<b>Supplément garderie</b> 16 h 30 à 18 h	1,74 €	2,14 €	2,55 €

#### **Déduction spéciale bénéficiaires des aides aux temps libres CAF** (uniquement pendant les vacances)

<b>Journée complète avec repas :</b>	<b>QF1 : 9,00 €</b>	<b>QF2 : 6,00 €</b>
<b>Journée complète sans repas :</b>	<b>QF1 : 5,00 €</b>	<b>QF2 : 3,50 €</b>

\*(Un supplément pour certaines activités peut être demandé : piscine, cinéma...)

## **TARIFS EXTERIEURS :**

### **Non application du quotient familial**

<b>Garderie matin ou midi</b>	1,53 €
<b>Restauration scolaire</b>	5,87 €
<b>Garderie 16 h 30 à 18 h</b>	3,60 €
<b>Garderie 16 h 30 à 19 h</b>	5,10 €

## **MERCREDIS ET VACANCES :**

### **Non application du quotient familial**

<b><u>Journée complète avec repas :</u></b> 9 h à 16 h 30	13,77 €
<b><u>Journée complète sans repas :</u></b> 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30	9,18 €
<b>Accueil matin</b> 8 h à 9 h	2,04 €
<b><u>Demi-journées :</u></b> <b>Matin :</b> 9h à 12h ou <b>Après-midi :</b> 13h30 à 16h30	6,12 €
<b><u>Repas : 12 h 00 à 13 h 30</u></b>	5,16 €
<b>Supplément garderie</b> 16 h 30 à 18 h	3,60 €

**Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les tarifs de l'année scolaire 2012/2013, présentés ci-dessus, pour l'Accueil de Loisirs.**

## **8) PRESENTATION DU PROJET MULTI-ACCUEIL**

A la demande de Monsieur le Député-Maire, Monsieur Michel THOUVIOT, Architecte retenu, fait une présentation du projet multi-accueil.

Madame Bélinda WIEDER souhaite connaître la capacité d'accueil. Madame Florence KOEL et Madame Sophie PIQUEPAILLE précisent que le multi-accueil regroupera les structures actuelles (crèche familiale 40 places, halte-garderie 10 places) et une nouvelle crèche de 18 places. La crèche actuelle accueille jusqu'à 50 enfants maximum, ce qui engendre de nombreux refus et/ou des listes d'attente.

Monsieur Olivier DOMON évoque la préemption de parcelle BK 227. Monsieur le Député-Maire explique que c'est un hasard. L'idée est de créer des places de parking pour le multi-accueil et les riverains, avec un passage isolé pour le multi-accueil.

Monsieur Yves ACKERMANN souhaite parler de l'aspect financier. Monsieur le Député-Maire rappelle que ce sujet a été abordé lors d'un précédent Conseil Municipal. Aussi, il fait part à l'assemblée de la réception d'un courrier de la CAF quant au projet multi-accueil, informant de leur financement de 550 000 € HT. Monsieur Yves ACKERMANN annonce que le Conseil Général a, ce matin même, voté 35 000 € de subvention à condition de prévoir l'accueil d'urgence et du personnel qualifié. Madame Florence KOEL et Madame Sophie PIQUEPAILLE précisent que les exigences du Conseil Général sont les mêmes que celles de la CAF ; elles seront bien entendu satisfaites.

Madame Marie-Pierre SOUKAINI interpelle l'assemblée sur la fréquentation régulière de la Rue Pasteur empruntée par les automobilistes pour éviter le carrefour. Monsieur le Député-Maire précise qu'il est conscient de ce danger ; il sera pris en compte dans le projet.

Monsieur Olivier DOMON demande ce que va devenir le bâtiment de la crèche actuellement occupé. Monsieur le Député-Maire répond que la logique voudrait que la Commune se rapproche de Territoire Habitat, propriétaire des appartements au-dessus de la crèche.

Madame Jacqueline BERGAMI demande la date des travaux. Monsieur Michel THOUVIOT annonce « en automne ».

#### **9) PREEMPTION PARCELLE BK 227**

Monsieur le Député-Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération, en date du 19/12/2011, ils avaient approuvé le projet de réalisation d'un multi-accueil sur la parcelle BK 225, propriété de la Commune et jouxtant la parcelle BK 227, objet de la DIA.

Considérant l'intérêt manifeste, en termes d'accès ou de stationnement pour le fonctionnement du futur établissement multi-accueil déjà délibéré, Monsieur le Député-Maire propose que la Commune exerce son droit de préemption et achète au prix prévu par la DIA (40 000 euros + 4 000 euros d'honoraires de l'agence Prévot immobilier) et validé par l'avis de France Domaines.

**Vote : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la décision d'exercer le droit de préemption urbain de la Commune pour l'acquisition de 3 ares et 80 centiares, situés sur la parcelle BK 227, objet de la DIA du 7 juin 2012 au prix de 40 000 euros TTC majorés de 4 000 euros TTC d'honoraires de l'agence immobilière Prévot Immobilier et conforme à l'avis du service France domaines,**
- **D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition et notamment l'acte notarié en découlant,**
- **Que cette dépense soit imputée sur les crédits inscrits au budget de la Commune en section d'investissement au compte 21.**

#### **10) CONVENTION AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE : RD465-RUE DE TURENNE**

La Commune de Valdoie s'est engagée dans un programme de restructuration et d'aménagement définitif de l'entrée de ville rue de Turenne-RD 465 au droit du Lycée Agricole Lucien Quelet et de la limite de la Commune de Sermamagny.

Cette opération est prévue en trois phases :

- 1 – Mise en souterrain des réseaux secs sur l’emprise du chantier (SIAGEP – en cours)
- 2 – Création de trottoirs, recalibrage de la voirie, création de deux quais PMR dont un avec effacement bus, transformation de la bande cyclable en piste
- 3 – Mise en place de nouveaux candélabres d’éclairage public

Cette opération de voirie d’un montant estimé à 330 000 € HT pour la phase 2, hors couche de roulement, fait partie des travaux subventionnables par le Conseil Général au titre des opérations partenariales avec les Communes.

Le Conseil Général, par délibération en date du 25 juin 2012, a attribué au titre du programme de 2012 une participation départementale forfaitaire de 61 013 € pour cette opération.

L’attribution de la participation départementale s’accompagne de la signature d’une convention définissant les modalités d’entretien des aménagements projetés.

**Vote : le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, d’autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toute convention et tout acte relatif à ce partenariat.**

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

Madame Jocelyne ZEMP souhaite connaître le nombre de Conseillers délégués. Monsieur le Député-Maire lui répond qu’il n’y en a qu’une : Madame Josselyne CHOUQUET qui travaille avec Madame Christiane TISSERAND.

Madame Marie-Pierre SOUKAINI a été informé d’un courrier de VELOXYGENE 90, reçu en Mairie, relatif à la piste cyclable Valdoie-Eloie-Sermamagny. Monsieur Yves ACKERMANN explique que la politique du Conseil Général est d’éviter les pistes cyclables à proximité des routes départementales. Il faut essayer de développer les pistes sur « les sites propres ». Un projet est en cours ; celui de relier le collège à la route d’Eloie. Monsieur le Député-Maire confirme qu’il partage l’analyse du Président du Conseil Général.

La séance est levée à 20 h 50.

Le Secrétaire de séance,

Ludovic PESSAROSSO.

Le Député-Maire,

Michel ZUMKELLER.